

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

08_2019 du 29 octobre 2019

Étaient présents : Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Marcel PELLEGRIN, Tristan RIQUE

Absents excusés :

Pierre ALAMELLE
Laurence OCCELLO pouvoir à Frédérique ANGELETTI
Corinne LEBRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN
Virginie TOUSSAINT pouvoir à Tristan RIQUE

Absents :

Christopher DAVO,
Mohamed MALLEM
Christophe RAMEAUX

Frédérique ANGELETTI a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative au budget eau et assainissement.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

1. Décision modificative n°1 au budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article		Nature	Montant
67	673	Titres annulés		1000,00 €
Total :				1000,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues		-1000,00 €
Total :				-1000,00 €

CRCM 08_2019
29 octobre 2019

2. Offres de concours pour l'extension du réseau d'eau

Monsieur le maire rappelle la délibération du 25 septembre 2019 concernant l'acceptation d'une offre de concours de 600 € de 16 riverains pour la mise en place d'une desserte en eau potable quartier Roumagoua-Faraut.

Madame ROUZAUD et monsieur STROWEL intéressés par un raccordement au réseau d'eau potable ont également fait une proposition d'offre de concours d'un montant de 600 €

Monsieur le maire propose d'accepter l'offre de concours proposée par ces deux riverains.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

3. Demande d'aide pour le paiement de la cantine scolaire

Madame Angeletti expose au conseil municipal que la commune a été saisie par l'assistante sociale d'une demande d'aide pour le paiement de la cantine pour une famille en difficulté financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge 2 jours de repas par semaine pendant 3 mois, soit d'accorder une aide de 64.50 €.

4. Adhésion ANACEJ

Madame ANGELETTI rappelle la délibération n°23 du 5 avril 2019 créant un conseil municipal d'enfants et de jeunes (CCEJ).

Ce dispositif permet aux jeunes de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, pratiquer le civisme, la citoyenneté et intégrer les valeurs républicaines.

La mise en œuvre de ce dispositif spécifique et plus largement des actions permettant de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique peut bénéficier de l'accompagnement de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ), organisation reconnue comme animateur d'un réseau national d'acteurs et d'élus « enfance jeunesse ».

L'adhésion à l'ANACEJ permettra à la commune de bénéficier d'un soutien pour le développement du CCEJ. Cela permettra également d'impliquer la commune dans un réseau de villes actives sur cette thématique éducative.

Afin de permettre l'entrée dans le réseau, il est proposé d'adhérer à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

L'adhésion à l'ANACEJ est pour les communes de moins de 1000 habitants de 170 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vaugines à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document découlant de cette décision.



CRCM 08_2019
29 octobre 2019

- DIT que la dépense afférente sera inscrite annuellement au budget de la commune.

5. Questions diverses :

- Opportunité de créer un marché bimensuel sur la place de la mairie

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de créer un marché bimensuel le dimanche matin sur la place de la mairie.

Après divers échanges le conseil municipal retient l'idée d'un marché bimensuel le dimanche matin sur la place de la mairie, une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire pour 6 mois serait demandée.

Le conseil municipal délibérera lors du prochain conseil pour définir le règlement du marché et le montant du droit de place.



*CRCM 08_2019
29 octobre 2019*

